

Annexe 4 :

Description des ouvrages et équipements dont l'entretien incombe à la Ville de Colmar et à Colmar Agglomération

Ouvrages/ Equipements	Type	Commune*	EPCI*
Aménagements de voirie			
Aménagements latéraux séparés de la chaussée	Places de stationnement séparées de la chaussée par bordures ou pavés	X	
Aménagements de surface de la chaussée	Ilots séparateurs, plateaux surélevés, fils de pavés formant fil d'eau...	X	
Trottoirs séparés de la chaussée		X	
Pistes cyclables séparées de la chaussée	Bandes cyclables, voies vertes séparées par des bordures y compris bordures/quai bus ou fil d'eau	X	
Accotements non aménagés et les fossés latéraux	Accotements non aménagés enherbés et plantés et fossés	X	
Equipements de la route, y compris les éléments souterrains ou aériens			
Réseaux de collecte, d'évacuation et de traitement des eaux pluviales	Entretien des caniveaux s'ils collectent les eaux pluviales, bouches d'égout, bouches à clé, tampons, siphons		X
Réseaux d'éclairage public		X	
Signalisation de police horizontale et verticale, feux tricolores	Signalisation découlant des pouvoirs de police	X	
Signalisation directionnelle et touristique	Hors Schéma Directeur Départemental de la Signalisation Directionnelle	X	
Mâts supports et signalétique		X	
Garde-corps, balises, bornes d'interdiction		X	
Glissières de sécurité		X	
Abris bus, arrêt de bus	Appartenant à la Commune ou installés avec son autorisation.		X
Autres équipements			
Arbres et espaces verts	Elagage, entretien régulier et de sécurisation des infrastructures	X	
Mobilier urbain	Banc, poubelle, mobilier urbain particulier	X	

* Si transfert de compétences par la Ville à Colmar Agglomération, renseigner la colonne par une croix.

Dans le cadre d'un transfert de la compétence économie à Colmar Agglomération, cette dernière est amenée à réaliser l'ensemble de l'entretien des voiries incluses dans le périmètre concerné, à ce titre, les compétences habituellement exercées par la Ville selon le tableau ci-dessus, sont entièrement confiées à Colmar Agglomération.